



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

12

**OBJET : Exercice 2016 - mise en conformité des rejets des entreprises (domestiques, non domestiques et pluviales)**

**DELIBERATION  
APPROUVEE PAR**

**Voix-pour**

**Voix-contre**

**À l'unanimité**

**Abstention(s)**

**Non-participation au vote**

L'an deux mille seize, le douze avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le 6 avril 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain MAZAGOL, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**11 PRESENTS TITULAIRES** : M. MAZAGOL et M. AUDEBERT d'Andrésy, M. SANTINI de CU GPSO, M. GOURVENEK et M. BRENOT de Chanteloup les Vignes, Mme KAUFFMANN de Médan, M. MONNIER de Poissy, Mme DEBAISIEUX-DENE de Triel sur Seine, Mme de la VAUZELLE et M. DEGAND de Villennes sur Seine, M. FERRU de Chambourcy.

**3 PRESENTS SUPPLEANTS** : M. DOUNIES d'Orgeval, suppléant de M LE BLOAS, M. ROGER de Poissy, suppléant de M. OLIVE, M. ROSALES d'Aigremont suppléant de M UDRON.

Ont siégé au lieu et place **des titulaires excusés** suivants :

M. LE BLOAS d'Orgeval, M. OLIVE de Poissy, M. UDRON d'Aigremont.

**8 TITULAIRES ABSENTS** : M. BERTAUX de Carrières sous Poissy M. DEWASMES de Médan, M. DUPON d'Orgeval, M. BOUTOILLE de Triel sur Seine, M. JULIEN d'Aigremont, M. ALZINA de Chambourcy, M. COQUELET et M. WOTIN de Maurecourt.

**SECRETAIRE** : Monsieur Pierre-François DEGAND.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Directive cadre européenne de 2000 et sa directive fille 2008/105/EC du 16/12/2008 fixant les normes de qualité environnementales,

Vu le Code de la Santé publique (article L1331),

Vu le Code de l'Environnement (notamment les articles L230-10-2, L230-10-5, R213-48-3 à R213-48-11),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2224-12-2 et R 2224-19-1 à R 2224-19-6) qui fixe les règles relatives aux redevances d'assainissement perçues par les collectivités locales, notamment celles concernant les effluents industriels raccordés,

Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (articles 46, 54 et 84),

Vu le décret n°2005-378 du 20 avril 2005 relatif au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses,

Vu la circulaire du 24 janvier 1984 relative à la formation des prescriptions relatives aux rejets d'eaux résiduaires industrielles dans les ouvrages collectifs,

Vu le SDAGE Seine Normandie,

Vu le règlement d'assainissement du SIARH,

LE COMITE,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

**Article 1 :**

d'approuver la mise en œuvre d'une campagne d'audits des entreprises en vue de la mise en conformité de leurs rejets d'eaux usées et pluviales.

**Article 2 :**

de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil départemental des Yvelines, du Conseil régional d'Ile-de-France.

**Article 3 :**

de lancer une consultation à cet effet. Les crédits sont inscrits au budget 2016 au compte 6238.

**Article 4 :**

de dire que le SIARH prendra à sa charge la part non subventionnée de l'étude.

**Article 5 :**

d'inviter les communes du SIARH à délibérer avant le 30 juin 2016 pour autoriser le SIARH à contrôler les entreprises. En parallèle, les Maires s'engagent également à signer les arrêtés et conventions de rejets réglementaires qui devront être délivrés, ainsi que les courriers de mise en demeure.

**Article 6 :**

d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes à cet effet.

**Article 7 :**

de donner pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 19 AVR. 2016  
et de la publication le : - 2 MAI 2016  
le Président

**Karl OLIVE**



**Le Président,  
Maire de Poissy,  
Vice-président de la Communauté urbaine  
Grand Paris Seine & Oise,  
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,**

**Karl OLIVE**